

Communauté de Communes

Chaourçois Val d'Armanche



Foyer rural d'Etourvy

L'écho de chez nous



L'église de Villeneuve au Chemin





SOMMAIRE

Sommaire et Édito Page 2

Finances Page 3

Projets Page 4

PETR Page 5

Initiative et service à la personne Page 6

Tourisme et Culture Page 7

Environnement Page 8

Histoire d'eau Page 10



ÉDITO

L'année 2017 fut la première année de la fusion des anciennes communautés de communes. Nous souhaitons une intercommunalité forte et solidaire, consciente de ses moyens sans pour autant s'empêcher de fixer une ambition élevée.



La première étape a consisté à faire l'état des lieux et rééquilibrer nos actions sur les deux anciens territoires : extension de la Redevance d'Ordures Ménagères sur l'ensemble du territoire par exemple. Dorénavant, nos projets doivent tenir compte des nouvelles missions que l'Etat a confiées aux communautés de communes dans le cadre de la loi NOTRÉ (GeMAPI par exemple).

La CCCVA a également décidé de poursuivre son soutien aux associations à rayonnement intercommunal. Au nom des élus communautaires, je tiens à remercier l'ensemble des habitants qui s'y investissent et qui apportent un dynamisme positif à notre territoire. Vous offrez un panel d'activités et d'évènements variés qui réjouiront tout un chacun.

Je vous souhaite à tous un bel été et une très bonne saison culturelle en Chaourçois Val d'Armanche.

Jean-Michel HUPFER
Président de la CCCVA



Notre premier axe de travail consiste à maîtriser au maximum nos coûts de fonctionnement. En effet, malgré la taille modeste de notre collectivité, il est primordial de maintenir le fonctionnement des services à la personne (portage de repas à domicile) et de continuer à soutenir nos associations et institutions à vocation sociale, telle que la Mission Locale, qui proposent des permanences sur place, évitant ainsi aux habitants un déplacement sur Troyes.

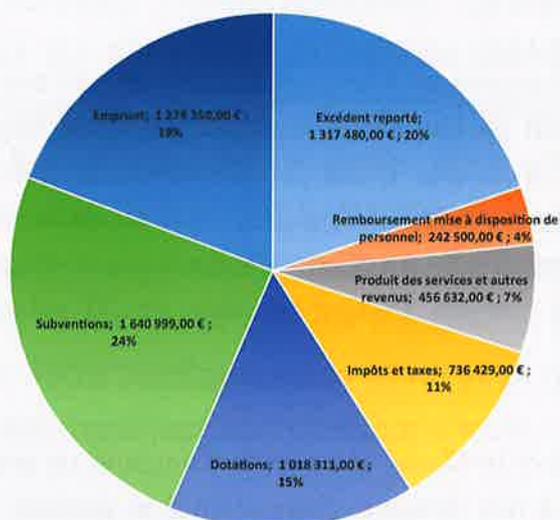
THEME D'ACTIVITE DES ASSOCIATIONS	MONTANT DE SUBVENTION ACCORDEE
Social	13 188,00 €
Enfance et jeunesse	20 800,00 €
Culture et tourisme	13 100,00 €
Sport	2 000,00 €

Le second est d'optimiser le financement des investissements. Afin de maîtriser le recours aux impôts, la CCCVA s'attache à rechercher le maximum de subventions pour l'ensemble des projets menés et négocie des taux d'emprunt intéressants afin de conserver un taux d'endettement plus que raisonnable. La taxe GeMAPI apparait comme nouvel impôt.

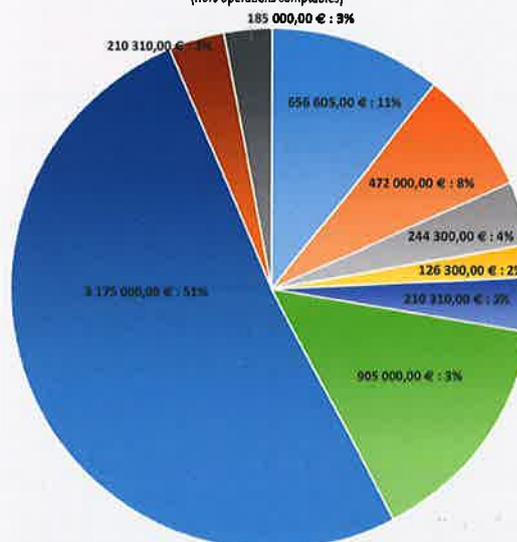
La CCCVA s'est vue confier cette nouvelle compétence en matière de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations.

Afin de rendre transparent ce coût supplémentaire imposé par la loi, il a été décidé que l'ensemble des produits sera directement reversé aux syndicats auxquels sa mise en œuvre a été confiée. Cette nouvelle contribution s'appuie sur la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises. Elle a été fixée à 60 000 € pour 2018. Néanmoins, consciente des moyens mesurés des ménages du territoire, la CCCVA s'attache à limiter les prélèvements sur la fiscalité et s'appuie sur des taux situés sur la moyenne basse. Ceci est rendu possible grâce à la bonne santé financière de la collectivité assurée par un pilotage rationnel des dépenses.

RECETTES PREVISIONNELLES 2018
(hors opérations comptables)



DEPENSES PREVISIONNELLES 2018
(hors opérations comptables)





Maison médicale d'Auxon

La CCCVA poursuit son engagement en faveur de la création de la maison médicale d'Auxon afin d'offrir aux habitants et professionnels de santé un lieu fonctionnel sur lequel s'appuiera le projet de santé axé sur l'amélioration de l'offre de soins. Complexifiée par les règles administratives et la coordination recherchée avec d'autres constructeurs sur le même site, la démarche accuse un petit retard. Cette coordination nous a permis de mutualiser des coûts et procédures administratives, ce qui apporte de la cohérence à ce projet.

Le permis de construire a été déposé et nous sommes actuellement dans l'attente des fouilles archéologiques préventives.

COSEC de Chaource

Après plusieurs mois de travaux, l'extension du COSEC de Chaource est terminée. Nous remercions les utilisateurs pour leur patience pendant ces travaux. Ils peuvent aujourd'hui bénéficier d'un espace plus vaste grâce aux nouvelles zones de rangement du matériel, sous l'œil bienveillant de leurs supporters installés sur les nouveaux gradins.

Par ailleurs des travaux sont prévus cet été pour la pose d'un nouveau revêtement de sol.



COSEC d'Ervy-le-Chatel

Les travaux du COSEC d'Ervy-le-Chatel perdureront jusqu'à la fin de l'année. Ils ont pour but principal le désamiantage du site ainsi que son isolation, dans le souci du confort des usagers. En parallèle, il est prévu des travaux de raccordement à la chaufferie bois construite par le Département de l'Aube qui alimentera le COSEC, le collège ainsi que les écoles.

Site industriel de Bernon

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », en collaboration étroite avec le Conseil Départemental de l'Aube et grâce au soutien de nombreux financeurs dont la Région Grand Est, la CCCVA a investi dans l'acquisition d'un site industriel désaffecté à Bernon. Les travaux d'aménagement débuteront dès cet été et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année. Les locaux seront ensuite loués à une entreprise spécialisée en filerie, électronique et électrotechnique, entreprise en plein développement qui compte aujourd'hui plus de 30 salariés.

Bâtiment communautaire à Ervy

La CCCVA est propriétaire d'un bâtiment au cœur d'Ervy-le-Chatel et a décidé d'engager un projet de restauration et de réaménagement en pensant à nos besoins d'aujourd'hui et demain. Ce bâtiment aura une vocation administrative et d'autres usages associés sont également à l'étude.



Création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Après plusieurs décennies d'existence, le SMARBA, tire sa révérence.



Cette union compte ainsi à son actif de nombreux projets qui ont bénéficié à notre territoire et pour lesquels elle a été la cheville ouvrière de la recherche de financements, par exemple :



Programmes de gestion des eaux pluviales, opération programmée d'amélioration de l'habitat ou encore, plus récemment, développement touristique avec notamment l'obtention du label « Bistrots de Pays ».

Créé grâce à la volonté des élus locaux, le territoire disposait d'une ingénierie suffisante pour monter des projets structurants. Il a permis de faire travailler collectivités locales, institutions et partenaires économiques.

La réforme territoriale récente nous impose la mise en place d'une nouvelle structure nommée : Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) Othe-Armanche qui couvre le périmètre de notre communauté de communes ainsi que celle du Pays d'Othe.

Pour la dynamique qu'ils ont su insuffler sur notre territoire et qui se poursuit, nous remercions chaleureusement celles et ceux qui ont œuvré au sein du SMARBA et gageons que le PETR saura reprendre le flambeau avec réussite pour nous permettre d'accéder à des financements privilégiés qui soutiendront nos projets à venir. Cette démarche est essentielle afin que notre territoire reste attractif et qu'il puisse continuer son développement.





INITIATIVE

Ce mercredi 11 avril, l'ADMR de l'Aube, acteur de « Monalisa » (mouvement national contre l'isolement des personnes âgées) a organisé son premier « Café partage » à Eaux Puiseaux, au Bistrot de pays Le Puisotin de 14h30 à 17 heures, animé par trois permanents de l'ADMR.

Parmi les personnes seules et/ou isolées de notre canton, 17 d'entre-elles ont ainsi pu évoquer des souvenirs, notamment sur le thème de l'école d'autrefois et partager un moment de convivialité autour d'un goûter. Rompre l'isolement, maintenir du lien social est l'objectif de cette belle initiative.



Cette manifestation ayant été fortement appréciée, l'ADMR envisage de réitérer l'expérience au même lieu voire dans d'autres communes



SERVICE A LA PERSONNE

Dans ce nouveau numéro, les membres de la commission «services à la personne» se sont attachés à mettre en avant les offres de service à la personne, véritable atout pour notre territoire rural, que la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance apporte. La communauté de communes souhaite maintenir, développer et pérenniser ces services qui vous facilitent le quotidien.

TRANSPORT A LA DEMANDE ET PORTAGE DE REPAS

Le transport à la demande et le portage des repas ont été étendus sur l'ensemble du territoire. Ces services ne demandent qu'à progresser. N'hésitez pas à vous renseigner en téléphonant soit à Chaource (03 25 40 16 91) soit à Ervy le Chatel (03 25 70 63 34) afin de connaître les modalités d'utilisation.

ACCUEIL « PETITE ENFANCE »

Le service «petite enfance» offre aux parents la possibilité de trouver le mode de garde correspondant à leur situation et de confier leurs enfants à des professionnelles au sein de deux structures modernes, adaptées, bien équipées et sécurisantes dont la «com com» est propriétaire :

- La micro-crèche Les Chaourçons 31 hameau des Povots - CHAOURCE 03 25 42 06 97
- La maison d'assistantes maternelles - place du Tré - Ervy le Chatel 03 25 70 63 34

Ce sont des lieux d'apprentissage de la vie en collectivité à taille humaine pour l'enfant avec le souci permanent de respecter son propre rythme, des lieux de communication et d'échange entre les parents et le personnel d'encadrement. Ces deux structures garantissent aux parents l'accès à un mode de garde qui permet à l'enfant une sociabilisation progressive avant l'entrée à l'école grâce à l'apprentissage de l'autonomie via les différentes activités.

Les équipes en place assurent un service de qualité, un accueil personnalisé, dans un environnement moderne et adapté.

L'association 1,2,3 petons gérant la structure d'Ervy-le-Châtel, avec le soutien de la communauté de communes, est en capacité d'accueillir de nouveaux enfants et souhaite pérenniser ce service aux familles. N'hésitez pas à contacter la structure pour vous renseigner, la visiter et inscrire votre enfant.



La communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance assure conjointement avec la communauté de communes du Pays d'Othe le financement de l'Office de Tourisme Othe-Armance (OT).

L'Assemblée Générale de l'OT qui s'est tenue le 05 avril dernier à Chessy les Prés, montre que la fréquentation des touristes auprès des bureaux d'information d'Aix en Othe, Chaource et Ervy le Châtel est en augmentation de 6% avec une forte évolution de la clientèle étrangère.

En plus d'accueillir et renseigner les nombreux visiteurs, les animatrices mènent également d'autres missions, à savoir :

A DESTINATION DU PUBLIC	A DESTINATION DES PROFESSIONNELS
<ul style="list-style-type: none"> 🍃 Lettres d'informations à la clientèle touristique référencée 🍃 Editions de nombreux guides concernant les différentes visites de découverte à Aix, Chaource, Ervy 🍃 Développement d'une offre touristique à destination des groupes 🍃 Animation numérique du territoire avec le site de l'Office et l'édition de pages sur les différents réseaux sociaux : Youtube, Pinterest, Facebook ... 🍃 Visites commentées dans le cadre d'animations estivales : visites d'entreprises, après-midi jeux en familles, balades de découverte, visites de villages 🍃 Organisation d'expositions au sein des trois bureaux d'informations 🍃 Articles de presse 	<ul style="list-style-type: none"> 🍃 Lettres d'informations aux acteurs du tourisme et aux communes 🍃 Aide à la création de sites internet pour les acteurs du tourisme 🍃 Aide à la formation pour les acteurs touristiques en lien avec la Région

Pour 2017, la contribution de la CCCVA s'élève à un peu plus de 65 000 €.

Point fort de cette année 2018 : la tenue d'un stand au salon des vacances de Bruxelles en lien avec le comité Départemental du Tourisme.

Cela a permis de présenter notre territoire, ses richesses et ses atouts.

Nous envisageons de réitérer cette action dans les prochaines années.

Afin de valoriser notre région, la communauté de communes, en partenariat avec le Grand Troyes et la communauté de Communes Serein et Armance travaille toujours sur le projet de réalisation d'une vélo-voie qui relierait le canal de Bourgogne aux grands lacs aubois.

Le soutien financier aux actions touristiques et culturelles par le biais des subventions aux associations et conventions atteint près de 28 000 € pour 2018.

C'est par toutes ces actions que les élus entendent développer le dynamisme et l'attractivité de notre territoire.



LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DU TRI SELECTIF ET DU VERRE

Budget du service

DEPENSES 1 265 276,69 €	RECETTES 1 265 276,69 €
Frais généraux 71 754,47 €	Subventions 97 310 €
Frais de personnel 45 000 €	Reprises de matériaux 137 396,69 €
Investissements 85 111,67 €	Amortissements 10 923 €
Prestations 1 063 409,86 €	REOM 1 019 647,40 €

Tel qu'exposé lors des réunions d'information publiques ainsi que dans les prospectus distribués par les mairies, la CCCVA a opté à la redevance plutôt qu'à la taxe.

Ce nouveau service fera l'objet de deux facturations par an.

Ce dernier mode de fonctionnement peut engendrer momentanément quelques dysfonctionnements.

Nous tenons à vous assurer que nous mettons tout en œuvre afin de pallier à ces derniers dans les meilleurs délais. Si toutefois, vous deviez rencontrer des difficultés ou pour toute information, Madame Carina SIMON est à votre disposition au 03 25 40 06 76. Vous avez également la possibilité de communiquer par mail via l'adresse : environnement.cccva@orange.fr

Les nouveautés de 2018



🌿 Lors de la réunion du 14 septembre, le Conseil Communautaire a confié le marché de collecte des ordures ménagères et le tri en porte-à-porte à l'entreprise COVED depuis le 1^{er} janvier pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois pour un montant de 1 119 782 € HT.

🌿 Afin de réduire les prix du marché en constante augmentation concernant le traitement de la collecte des déchets, à partir de juin 2018, tout comme le chaourçois, les villages et hameaux du Val d'Armançe ne seront collectés que tous les 15 jours.

🌿 Le marché de la collecte du verre a été, sous les mêmes conditions, confié à l'entreprise SALEUR pour un montant de 29 400 € HT.

🌿 Depuis le 16 janvier, la gestion de la déchèterie d'Ervy le Châtel a également été confiée à l'entreprise COVED.



Travaux d'aménagement de la déchèterie d'Ervy le Châtel

Suite à l'extension de la plage horaire d'ouverture de la déchèterie, nous avons pu constater une hausse de sa fréquentation, répercutée sur le volume collecté. Cela nous conforte sur le bien-fondé de cette décision. Toujours dans un souci d'amélioration, de nouveaux travaux sont prévus.

Ces derniers consisteront à un réaménagement du site, afin de faciliter le flux de circulation.

Afin d'éviter les intrusions et les vols intempestifs, une clôture électrique ainsi qu'une caméra de vidéo-surveillance vont également être installées.



Mise en place du compostage dans les cimetières

Actuellement, les déchets qui y sont collectés le sont en qualité d'ordures ménagères.

Or, il apparaît qu'un volume important de ces derniers sont compostables.

Afin de maîtriser au mieux les coûts de traitement des ordures ménagères sur le territoire de la CCCVA, l'ensemble des communes vont se voir équiper de composteurs dans les cimetières.

Dans le but d'informer les usagers des bonnes pratiques, une information spécifique sera mise à leur disposition dans les différents sites.

Le compostage chez le particulier

Chacun de nous, en mettant en place un composteur individuel dans son jardin, peut faire baisser le volume des déchets collectés, par la même, faire baisser le coût et contribuer à l'amélioration de notre environnement.



Si vous souhaitez installer un composteur à votre domicile, n'hésitez pas, prenez contact avec Madame Armelle TILLY (Centre d'Initiation à l'Environnement d'Othe et d'Armance - 03 25 40 10 59) qui saura vous conseiller dans cette démarche environnementale.



LES PETITS COURS D'EAU QUI FONT DE GRANDES RIVIERES 2^{ème} épisode

Dans le dernier numéro, nous abordions l'historique de l'aménagement de nos cours d'eau. Nous nous intéressons aujourd'hui à leur gestion et aux responsabilités de la communauté de communes.

Une nouvelle compétence la Gestion Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI)

Avant le 1er janvier 2018, la CCCVA n'était pas légalement responsable de l'entretien et de la restauration des cours d'eau ainsi que de la prévention des risques de crues. Désormais, cette compétence sur la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) incombe à la CCCVA.

Elle est devenue légalement responsable de la mise en œuvre des opérations d'aménagement permettant de réduire le risque d'inondation et d'améliorer la qualité de l'eau des rivières. A noter qu'en matière de prévention du risque, le risque 0 ne pourra jamais être garanti.



Nota Bene :

La responsabilité de la CCCVA sur la gestion des rivières ne remet pas en question la responsabilité du propriétaire riverain en matière d'entretien régulier des berges et de la végétation de rive. De même, les communes restent détentrices du pouvoir de police ainsi que responsables de l'alerte et de la gestion de crise.

Dans notre secteur qui a été très aménagé, il peut s'agir des opérations suivantes :

-  La création d'un lit mineur (partie « mouillée » entre les deux berges)
-  La création de méandres qui permettent de ralentir la vitesse de l'eau
-  L'aménagement d'ouvrages hydrauliques
-  La restauration de zones humides

La communauté de communes a confié sa mise en œuvre à des structures compétentes où leurs périmètres d'action correspondent à la rivière principale.

-  Sur le bassin versant de l'Armançon, pour la rivière Armanche, la compétence est transférée au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon dont le siège est à Tonnerre.
-  Sur le bassin versant de la Seine, pour la Marve, la compétence est transférée au SDDEA dont le siège est à Troyes.

Le coût de l'exercice de cette compétence se traduit par une taxe dédiée. Elle sera prélevée dès cette année sur les impôts fonciers, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises et reversée en totalité aux syndicats compétents.



Quelques projets en cours

Projet d'Étourvy



L'opération projetée répond à l'objectif général de restauration hydromorphologique (dont la restauration de la continuité écologique) sur le cours amont du Landion dans la perspective de maintenir le bon état des eaux.

Cette opération, dont les travaux seront réalisés en 2018, conciliera les impératifs liés à :

- La restauration des milieux aquatiques
- La reconquête de la continuité écologique sur ce tronçon de cours d'eau
- L'amélioration des caractéristiques hydromorphologiques de la rivière et de ses habitats aquatiques, gage de biodiversité
- La protection des biens et des personnes contre le risque d'inondation (ne pas induire d'impacts négatifs sur le fonctionnement hydraulique du Landion) ;
- La préservation des usages en rives, et notamment l'attrait touristique du site

Projet de Davrey

Pour permettre l'amélioration de la qualité écologique de l'Armanche et du Landion et afin de répondre aux problématiques réglementaires d'infranchissabilité piscicole et sédimentaire, une vaste opération de restauration des milieux aquatiques est envisagée : effacement d'un ouvrage hydraulique privé, création de méandres et de frayères, création d'une platière (mare intermittente), etc...

Ce projet, bénéficiant de l'appui de nombreux partenaires, fera l'objet d'un suivi scientifique poussé. Afin qu'il apporte une plus-value plus générale, il a été convenu d'y adjoindre une approche pédagogique et touristique. La CCCVA souhaite que sa parcelle reste accessible à l'ensemble des administrés de notre territoire.

Il est notamment prévu qu'elle devienne un lieu mis à disposition des écoles afin que les enfants puissent profiter de l'intervention de professionnels dans la découverte de la biodiversité et du fonctionnement de notre vallée. Par ailleurs, elle intégrera le réseau de nos points d'intérêts pour les visiteurs.

Préservation des prairies de la vallée de l'Armanche

En complément des travaux sur les cours d'eau, une démarche de soutien aux agriculteurs pour le maintien et l'amélioration des prairies de la vallée a été initiée en partenariat entre le SMBVA et la Chambre d'Agriculture de l'Aube.

Une première campagne de contrats environnementaux a été menée en 2017 et a bénéficié à 51 exploitants. L'opération a été reconduite pour cette année 2018 avec une enveloppe disponible de près de 1 135 000 €.



CE NOUVEAU LOGO FÉDÈRE NOTRE TERRITOIRE ET DONNE ENVIE D'Y VIVRE



Communauté de Communes

Chaourçois
Val d'Armançe

Siège de la CCCVA

Aurélié DERAÉVE et Virginie DARSONVAL
9, boulevard Belgrand - BP 1 - 10130 ERVY-LE-CHÂTEL
☎ 03.25.70.63.34

Carina SIMON et Lucile GAILLARD
19, rue des Roises - 10 210 CHAOURCE
☎ 03.25.40.16.91

Contact : cccva@orange.fr

Crédits photos :

Regards d'Armançe, PETR Othe Armançe, SMBVA, Foyer rural d'Étourvy, CCCVA.

Mentions légales

Editeur : Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armançe

9, boulevard Belgrand - B.P.1 - 10130 ERVY-LE-CHÂTEL

Directeur de la publication : Jean-Michel HUPFER

Responsables éditoriaux : Martine MARTINOT et Eric PETIT

Conception graphique et imprimerie : LILI COM - 30 B, rue du Grand Chaast - 10190 BUCEY-EN-OTHE

Date de parution : juillet 2018 - 6500 exemplaires - Dépôt légal à parution - Exempleaire gratuit - Ne pas jeter sur la voie publique